

COMITE NATIONAL
DU RASSEMBLEMENT POUR LE DEVELOPPEMENTDECRET D/2022 / 0395 /PRG/SGGPORTANT NOMINATION D'UN OFFICIER À UN POSTE DE
COMMANDEMENT

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

- Vu la Charte de la Transition en date du 27 septembre 2021 ;
- Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018, portant organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu le Communiqué N° 001 du 05 Septembre 2021 du CNRD, portant prise effective du pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;
- Vu l'Ordonnance N° 2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre, portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur ;
- Vu le Décret D/2021/008/PRG/CNRD/ du 06 octobre 2021, portant nomination d'un Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2021/0035/PRG/CNRD, du 21 octobre 2021, portant nomination du Ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense Nationale ;
- Vu le Décret D/2021/0015/PRG/CNRD, du 12 octobre 2021, portant nomination du Chef d'Etat-major Général des Armées ;

DECRETE

Article 1^{er}/ : Le Colonel Karamoko Boké Camara, matricule **18059/G**, précédemment Préfet de Dinguiraye est nommé Commandant du Bataillon Autonome de Faranah en remplacement du Colonel Boubacar **BARRY** matricule **26708/G**, mis à la disposition du poste de commandement de la 3^{ème} Région Militaire de Kankan.

Article 2/ : Le présent Décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le

22 AOÛT 2022

Colonel Mamadi DOUMBOUYA